



A Toulouse, le 15/09/2023

A l'attention de Monsieur Mostafa FOURAR, Recteur d'Académie de Toulouse  
Et de Monsieur Arnaud LECLERC, Inspecteur d'Académie DASEN de la Haute-Garonne

Messieurs,

Nous nous permettons d'intervenir auprès de vous en notre qualité de délégués des parents d'élèves élus du Collège Guilhermy. Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation inquiétante relative à l'**absence de nomination de professeurs** en cette rentrée scolaire 2023-2024.

Comme vous le savez, le collège Guilhermy a ouvert ses portes en 2022-2023 sur 3 niveaux (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>) et s'inscrit dans le 3<sup>ème</sup> plan de mixité sociale prévu sur le département de la Haute-Garonne. Cette année est la deuxième rentrée scolaire et le 4<sup>ème</sup> niveau a été ouvert. Nous œuvrons à vos côtés depuis déjà un an pour la réussite de cet établissement. C'est à ce titre que nous vous demandons la plus grande attention concernant l'affectation des derniers postes non pourvus, afin de bien démarrer l'année et d'améliorer l'image de ce collège qui a subi une fuite très conséquente vers le privé. Le début d'année est prometteur, les moyens alloués ont permis un démarrage beaucoup plus serein que l'an dernier. Toutefois, le manque d'enseignants, notamment sur le niveau 5<sup>ème</sup> n'est pas acceptable.

A la date de la rentrée, il manquait 88 h hebdomadaires réparties sur les matières suivantes :

- 9 h d'anglais
- 8 h de technologie
- 7 h d'arts plastiques
- 10 h + 18 h (soit 28h) de Français
- 18 h d'espagnol
- 18 h de documentation

Nous sommes heureux de découvrir qu'en date du 14/09 vous venez de trouver une solution pour la technologie, nous la souhaitons pérenne. Cette matière, tout comme l'**anglais**, correspond à des besoins de type BMP identifiés lors de la communication de la DHG en fin d'année scolaire dernière, il n'y a pas eu de variation au cours de l'été. Cette absence, en ce début d'année, est donc encore moins acceptable que celle des autres postes, qui correspondent à des remplacements pour des titulaires en congés maladie ou maternité. Il reste donc encore, à ce jour, 80 h sans enseignant.

Comme vous le savez, l'Éducation nationale a l'obligation légale d'assurer l'enseignement de toutes les matières obligatoires inscrites aux programmes d'enseignement tels qu'ils sont définis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur selon les horaires réglementaires prescrits. Or, le manquement à cette obligation légale, qui a pour effet de priver un élève de l'enseignement considéré pendant une période appréciable, constitue d'une faute de nature à engager la responsabilité de l'État, comme l'a jugé le conseil d'État dans son arrêt de principe du 27 janvier 1988.



En outre, le fait d'être privé des enseignements obligatoires fait perdre à nos enfants une chance de réussite à leurs examens et peut porter atteinte à leur scolarité et à leur orientation. Dans ce collège, où un nombre conséquent de familles est issu de milieux défavorisés, voire très défavorisés, les cours manquants ne pourront être ni comblés ni rattrapés. Il est à noter de plus que certains élèves, concernés cette année par les absences d'enseignants, sont également ceux ayant subi les absences de professeurs l'an dernier, notamment dans une matière particulièrement essentielle comme le **français** !

Bien évidemment, notre souhait est de solutionner à l'amiable cette difficulté en obtenant au plus vite la nomination des professeurs manquants.

Nous vous remercions de nous tenir informés des suites données à notre demande urgente de remplacements, et à défaut, nous nous réservons le droit d'agir afin d'obtenir la garantie du service public.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Les parents délégués élus du Conseil Local FCPE du collège Guilhermy